

Pandémie de la COVID-19

[GOUVERNEMENT DU QUÉBEC](#) |

Québec - Mercredi, 13 mai 2020

Reprise graduelle des activités sportives, de loisir et de plein air

Sous réserve de l'application des principes de distanciation sociale et de l'ensemble des recommandations de la Santé publique, le gouvernement du Québec annonce la reprise graduelle de la pratique récréative de certaines activités sportives, de loisir et de plein air qui se déroulent à l'extérieur. À compter du 20 mai, dans toutes les régions, les Québécoises et les Québécois pourront renouer avec le golf, le tennis, le vélo, la randonnée et plusieurs autres activités individuelles qui leur sont chères. Les parcs nationaux et les réserves fauniques de la Société des établissements de plein du Québec (SÉPAQ) seront donc rouverts de façon partielle et progressive à compter de cette date, et ce, uniquement pour les activités journalières.

Pour minimiser les risques de contagion, les activités reprendront dans le respect des recommandations des autorités de santé publique. Chaque activité a été évaluée en fonction de cinq critères :

- la distanciation physique entre les personnes durant l'activité;
- le lieu de pratique (risque moindre lors de la pratique à l'extérieur);
- l'équipement requis;
- le contexte de pratique (risque moindre lors de la pratique libre);
- les déplacements (risque moindre pour les activités locales).

Toutes ces activités peuvent être pratiquées par des personnes ayant une limitation physique. Les personnes habitant sous le même toit que la personne handicapée pourront offrir un accompagnement au besoin.

Par ailleurs, des guides ont été produits de concert avec la CNESST et l'Institut national de santé publique pour aider les Québécoises et les Québécois à reprendre leurs activités en toute sécurité. De plus, les fédérations sportives et les organismes nationaux de loisir et de plein air collaborent avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour élaborer des consignes adaptées à leurs disciplines ou à leurs champs d'intervention respectifs. Ils seront responsables d'en faire la promotion auprès de leurs membres, tout en spécifiant que des consignes de santé et de sécurité, notamment des règles d'hygiène, devront être respectées pour une pratique sécuritaire.

Citations :

« Depuis maintenant deux mois, les Québécoises et les Québécois ont fait preuve d'une extraordinaire collaboration en respectant les règles de confinement et de distanciation. Pour lutter contre la pandémie, nous avons dû suspendre plusieurs de nos activités préférées. Comme vous, j'ai le goût de me dégourdir les jambes et je suis très heureuse d'annoncer la reprise de plusieurs activités sportives et de loisir. Nous entamons un retour à la normale qui se fera étape par étape. Notre priorité demeure la santé de la population et grâce à la discipline que nous nous sommes donnée dans les derniers mois, je suis convaincue que nous pourrons demeurer en sécurité tout en ramenant l'activité physique dans notre quotidien. Les Québécoises et les Québécois pourront à nouveau bénéficier de tous les effets positifs qu'offre la pratique de leurs activités favorites. »

Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine

« Il s'agit d'un retour à la nature très attendu pour les Québécoises et les Québécois, qui pourront reprendre la pratique de leurs activités de plein air favorites. Je me réjouis du fait que les pêcheurs pourront renouer avec la pêche d'un jour. La reprise progressive des activités dans les parcs nationaux et les réserves fauniques permettra aux amoureux de la nature de profiter à nouveau de notre territoire exceptionnel. Dans le contexte actuel, je m'attends à ce que les amateurs de plein air et de pêche d'un jour respectent les consignes de santé publique pour que tous puissent goûter aux joies du plein air dans un environnement sécuritaire. »

Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

Faits saillants :

À partir du 20 mai 2020, la pratique récréative individuelle ou à deux sans contact sera permise pour les activités suivantes :

Activités de loisir en pratique libre non organisée

- Canot et kayak d'eau vive et d'eau calme
- Course à pied
- Escalade de rocher
- Kitesurf
- Pêche à la journée
- Planche à pagaie
- Plongée sous-marine, apnée sportive extérieure
- Randonnée à cheval extérieure

Randonnée pédestre

Surf

Activités sportives récréatives individuelles ou à deux, sans contact physique, en pratique libre, lieu de pratique extérieur, sans accès ou accès minimal au bloc sanitaire

Athlétisme (épreuves de course et de lancer qui se déroulent à l'extérieur)

Aviron (embarcation simple seulement)

Canoë et kayak de vitesse (embarcation simple seulement)

Activités de cyclisme extérieures

Golf

Kayak de mer

Natation en eau libre (lacs)

Patin à roulettes sur route et sur piste

Ski à roulettes

Tennis en simple et à l'extérieur

Triathlon (natation en eau libre seulement)

Voile (embarcation simple seulement)

Liens connexes :

- <https://www.quebec.ca/relance>
- Pour en savoir davantage sur le coronavirus, la population est invitée à consulter le site [quebec.ca/coronavirus](https://www.quebec.ca/coronavirus).